



## Lettre à la fin de mon CDD

Par **Mad31**, le **19/07/2017** à **00:17**

Bonjour,

Actuellement en CDD de 3 mois, mon contrat se termine vendredi.

Hors en juin, je reçois un mail (mail groupé à tous les employés) que je vous retranscrit ici mot pour mot:

" Bonjours, nous sommes dans l'attente de l'attribution définitive des circuits scolaires par nos donneurs d'ordres. Cependant et afin d'anticiper la constitution de nos équipes pour la rentrée scolaire, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer par retour de mail si vous seriez intéressé par le fait de poursuivre votre contrat de travail en CDI et ce, dans l'hypothèse ou nous aurions un circuit a vous proposer"

Mail auquel j'ai répondu que je n'étais pas intéressé par cet hypothétique CDI.

Ils me demande de faire une lettre pour vendredi stipulant que je ne souhaite pas poursuivre dans leur entreprise mais est ce que ce mail à une valeur juridique de proposition de CDI ou j'ai le droit de leur dire que je n'ai pas a faire cette lettre et que mon contrat se termine en bon et du forme et que je dois donc toucher la prime de précarité ( car je me doute bien que c'est pour éviter de la payer qu'ils me demandent cette lettre).

merci d'avance pour votre réponse.

Par **Lag0**, le **19/07/2017** à **07:53**

Bonjour,

Vous dites que vous avez déjà répondu que vous n'êtes pas intéressé, sous quelle forme ?  
Si c'est par écrit, l'employeur a déjà sa lettre...

Par **morobar**, le **19/07/2017** à **08:48**

Bonjour,

En tout état de cause,, l'employeur parait être en situation d'avoir proposé la poursuite du contrat en CDI.

Le non versement de la prime de précarité va donc faire l'objet d'une controverse à exposer devant le CPH.